

CULTURES / Toute personne exploitant plus de 3 ha en zone vulnérable est tenue de réaliser, chaque année, une analyse de sol sur un îlot cultural au moins pour une des 3 principales cultures exploitées en zone vulnérable. Attention, les agriculteurs bio sont également concernés, même ceux qui ne font pas d'apport d'azote.

Vous êtes en zone vulnérable : pensez à faire une analyse de sol

Cette obligation s'applique à toutes les exploitations situées en zone vulnérable. Pour retrouver une cartographie de la zone vulnérable, rendez-vous sur le site internet de l'État dans le Gers : <http://www.gers.gouv.fr>, à la rubrique politiques-publiques / environnement / gestion-de-l'eau.

Modalités pour réaliser le prélèvement ?

Le prélèvement doit être réalisé avant tout apport d'azote pour être intégré au Plan Prévisionnel de Fumure (PPF) ou le cas échéant 1 mois après l'apport. Pensez également à compléter le Cahier d'Enregistrement des Pratiques (CEP) avec les différentes interventions réalisées.

Le prélèvement doit être réalisé au sein de la plus grande zone homogène de la parcelle. Selon l'hétérogénéité de la parcelle, on choisira préférentiellement :

- dans une parcelle homogène : un prélèvement dans un cercle de 20m de diamètre.
- dans une parcelle hétérogène : un prélèvement dans la diagonale qui permet d'avoir la teneur moyenne de l'ensemble

de la parcelle représentatif de l'hétérogénéité de la parcelle. Il faut éviter les endroits anormaux tels que des anciens chemins, les interrangs en maraîchage, les bordures de champ, les lieux de stockage, les sols non ressuyés, ...

D'un point de vue agronomique, les horizons sont définis selon les profondeurs 0 à 30 cm / 30 à 60 cm / 60 à 90 cm.

Par souci de simplification et pour pallier l'hétérogénéité du sol, pour l'analyse en question, il est demandé de réaliser un prélèvement entre 0 cm et 60 cm de profondeur, selon le type de sol. La profondeur de prélèvement 0-60 cm doit être précisée sur la fiche de renseignements qui accompagne l'échantillon. Enlever les débris végétaux.

Il faut réaliser entre 10 et 15 prises dans la parcelle. Prélever à l'aide d'une tarière ou d'une bêche et regrouper les prélèvements dans un contenant bien identifié. Le contenant doit être propre et sec, dégagé de toute autre matière (végétaux, sable, poussière). Une fois réalisé, le prélèvement doit être conditionné sans délai en vue de son

envoi au laboratoire.

Quels intérêts agronomique, environnemental et financier ?

Cette analyse mesure le stock d'azote restant dans le sol et permet donc d'ajuster au mieux les apports pour l'une des cultures principales d'hiver ou de printemps. Cela permet des économies d'azote et de limiter les fuites vers le milieu naturel. La mesure est à réaliser sur l'une des trois cultures majoritaires. Néanmoins, si une culture est vraiment prédominante sur l'exploitation, il est préférable d'analyser les reliquats sur l'une des parcelles accueillant cette culture afin de réaliser les meilleurs ajustements d'apport d'intrants azotés. L'analyse de sols doit être un outil d'aide à la fertilisation sur l'exploitation. Ainsi, les exploitants qui le souhaitent peuvent effectuer plus d'une analyse par an. Pour information : Pour les prairies et les vignes, l'analyse de sol peut porter uniquement sur le taux de matière organique.

(Communiqué DDT du Gers)

Le mot du conseiller



Le Plan Prévisionnel de Fumure azoté et le reliquat azoté, au delà de leur caractère réglementaire, sont de véritables outils d'aide à la décision dans le sens où ils permettent de prendre une décision la plus éclairée possible concernant sa stratégie de fertilisation azotée. Cette stratégie devra être avant tout raisonnée au regard du potentiel agronomique des parcelles, notamment lorsque le facteur azote est loin d'être le seul facteur limitant dans notre contexte pédoclimatique. Les prix d'une analyse de reliquat azoté n'ont pas bougé, le prix de l'azote oui !

Ainsi effectuer plusieurs analyses de reliquats sera une des clés pour économiser de l'azote notamment lorsque l'azote apporté au précédent n'a pas été entièrement valorisé. Les pluviométries plutôt faibles de cet automne n'auront pas entièrement lessivé l'azote, et il est important de savoir si une quantité d'azote potentiellement importante est à disposition des céréales au moment de la montaison. Ce seront autant d'unités d'azote qui n'auront pas besoin d'être apportées puisque déjà présentes dans le sol !

Un apport excédentaire d'azote n'est jamais gage de rendement puisqu'il peut favoriser la verse, l'apparition de maladies précoces par un excès de végétation et les adventices nitrophiles comme le ray-grass.

Le choix du laboratoire

Le laboratoire doit être agréé par le ministère de l'agriculture (rechercher l'arrêté fixant la liste des laboratoires d'analyses de terre agréés, disponible sur <https://www.legifrance.gouv.fr>).

Pour le maraîchage, l'analyse de sol pourra être réalisée par une méthode d'analyse rapide du type Nitratest. Prendre connaissance des conditions préconisées par le laboratoire et/ou les conseillers avant d'aller faire le prélèvement, afin de n'oublier aucune information.